

Séance du 03 mai 2010

(Reçu en SP de Sélestat le 11/05/2010)

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine et MM. SIMLER Henri, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHE Patrice**

Absents excusés : **Mme GASCHY Virginie et M. BRAUN Laurent**

Secrétaire de séance : **Mme BOUILLÉ Laurence**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2010

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 25/01/2010.

2. DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS (GROUPEMENT DE COMMANDE)

La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME) et la Communauté de Communes du Grand Ried (CCGR) ont décidé de mener conjointement une opération de diagnostic énergétique des bâtiments publics. Cette action a pour but d'inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager plus fortement sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables.

Pour faciliter la conduite de cette opération et dans un intérêt économique et financier, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la dévolution de cette étude diagnostic énergétique des bâtiments intercommunaux et municipaux appartenant aux collectivités membres du groupement de commande.

La CCME serait désignée comme le coordonnateur-mandataire de ce groupement en charge d'engager la consultation, de procéder au paiement des missions et à l'encaissement des subventions. Au terme de la prestation, la CCME adressera à chaque membre le titre de paiement du montant de la charge résiduelle en intégrant l'ensemble des frais relatifs au marché et des subventions perçues.

L'ensemble du partenariat sera formalisé par la signature d'une convention multipartite dont un exemple figure ci-joint.

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes où la CCME assurerait la fonction de coordonnateur-mandataire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** M. le Président de la CCME à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- **AUTORISE** M. le Président de la CCME à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

ADOpte À L'UNANIMITE

3. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est assise sur les valeurs locatives foncières. S'agissant de la cotisation minimum de la CFE, selon la loi de finances pour 2010, les conseils municipaux fixent la base de cette cotisation dans une fourchette de 200 à 2 000 euros, par délibération prise avant le 1^{er} octobre 2010, pour une application à compter du 2011. A défaut de délibération et conformément au I de l'article 1647 D du Code Général des Impôts, la base minimum est égale au montant de la base appliquée en 2009. Pour la commune de BOESENBIESEN la base 2009 est de 1 651 euros net, après abattement de 16%, soit 1 966 euros brut.

A ce jour, la base minimum est la même pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou complet. Le Conseil Municipal a cependant également la faculté de réduire ce montant de moitié au plus pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel.

M. le Maire propose de maintenir le montant de base minimum actuel, à savoir 1 966 euros brut, et de revoir ce dernier en 2011 si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DONNE SON ACCORD** au maintien du montant de base minimum à 1 966 euros brut pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel et à temps complet.

ADOpte À L'UNANIMITE

4. LOYER ETANG DE PECHE (01/07/2010 AU 30/06/2011)

M. le Maire soulève la question de l'augmentation du loyer de l'étang de pêche. Actuellement, le loyer est de 1 295,82 € (8 500 Frs).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE DE MAINTENIR** le prix de la location à 1 295,82 € pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

ADOpte À L'UNANIMITE

5. Création de poste : agent(s) occasionnel(s)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures reçues dans le cadre du recrutement d'agents occasionnels pour la période estivale (juin, juillet, août et septembre).

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés. M. le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 2 postes d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 31 août 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 30 juin 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 12/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 septembre 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 4/35^{ème}

Il propose de fixer la rémunération de ces agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 - IM 292.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTÉ** la création des postes suivants :

- 2 postes d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 31 août 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 30 juin 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 12/35^{ème}
- 1 poste d'agent occasionnel faisant fonction d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 septembre 2010 pour une durée hebdomadaire de service de 4/35^{ème}

- **FIXE** la rémunération des agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 - IM 292.

ADOpte À L'UNANIMITE

6. FONDATION DU PATRIMOINE : ADHESION

M. le Maire donne lecture du courrier de la Fondation du Patrimoine. M. le Maire propose de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine et d'adhérer à cette dernière. Une telle adhésion représente un coût de 50 € (tarif pour les communes de moins de 1000 habitants).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BOESENBIESEN à la Fondation du Patrimoine représentant un coût de 50 €.

ADOpte À L'UNANIMITE

7. POINT SUR LES TRAVAUX

- **ABRI BUS**

M. le Maire présente le plan de financement définitif relatif aux travaux de construction d'un nouvel abri bus. Le projet a s'élève à 17 963,70 € dont 11 599 € sont restés à charge de la commune.

- **RUE DE L'ÉCOLE**

L'état des dépenses réalisées à ce jour est présenté. Des travaux de finitions sont encore en cours. L'opération devrait être achevée à l'été 2010.

- **RENOVATION DE L'ÉGLISE**

La consultation de maître d'œuvre a été lancée. Les réponses sont attendues pour le 31 mai 2010. A ce jour, aucune offre n'est encore parvenue en mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de travail de la commission travaux avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise a été organisée. Il liste les travaux qui ont été jugés nécessaires. Il pourrait être envisagé de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture côté sud.

- **LOCAL ARCHIVES MAIRIE**

La majorité des travaux prévus ont été réalisés. L'opération devrait être achevée en juin 2010. L'acquisition et la mise en place d'étagères sont encore envisagées.

- **LOTISSEMENT NACHTWEID (2^{EME} TRANCHE)**

La première tranche du lotissement sera achevée (voirie définitive) cette année. M. le Maire rappelle que l'autorisation de lotir obtenue comprend deux tranches. La seconde tranche devrait démarrer avant le 31/01/2011. Passé ce délai, l'autorisation de lotir ne sera plus valable.

Il est proposé d'effectuer un recensement des personnes intéressées. Le Conseil Municipal sera informé des résultats de cette consultation. La question de la réalisation de la deuxième tranche du lotissement Nachtweid sera abordée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

8. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'eau potable est présenté au Conseil Municipal. Ce document est disponible et consultable en mairie.

b) Charte des éco-collectivités

M. SIMLER Henri, adjoint au maire, présente la charte des éco-collectivités à laquelle la commune a adhéré en 2007. Dans le cadre de cette démarche la collectivité s'engage pour le tri et la réduction des déchets en appliquant différentes actions obligatoire et/ou facultatives. La commune a six gestes obligatoires et a choisi, en tant que geste facultatif, de mettre en place une démarche alternative pour la gestion des déchets végétaux.

Cette information sera rappelée et relayée auprès de l'école, du personnel communal, des associations et des habitants.

c) Soirée fleurissement

Une soirée fleurissement sera organisée en 2010. La date reste à définir, entre le 21 mai et le 11 juin.

d) Périscolaire de Richtolsheim

M. le Maire présente le bilan 2009/2010 et les tarifs 2010/2011 du périscolaire de Richtolsheim. Ce service est accessible aux enfants des communes de Boesenbiesen, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau et Schwobsheim.